

## **Budget primitif 2019**

### **Propos liminaire**

#### **#MaCommuneJyTiens !!!**

Une France sans commune n'a pas d'avenir, voici sans détour le message que je veux affirmer à l'aune de ce budget 2019 préparé dans un contexte national de conflits sociaux inédits et de tensions entre nombre de communes françaises et le gouvernement.

L'absence de considération et d'échange avec les échelons infra à ceux de l'État, les contraintes budgétaires imposées depuis des années aux collectivités sans grand discernement ou pragmatisme, et les réformes transférant à la hâte de compétences vers des intercommunalités parfois incapables de répondre aux besoins, sont mal vécues en regard des besoins exprimés par les territoires. Les déclarations récentes des élus de tous bords ou le dernier Congrès des Maires de France sont -à l'échelle des élus locaux- un reflet assez fidèle du mal être affiché par ceux que les médias ont appelés les « gilets jaunes » et par une large proportion de Français.

Une image assez semblable aussi en termes de dialogue... Pour exemple, le Congrès des maires où le Président et ses ministres -en dehors du premier- ont, cette année, déserté les tables rondes et les plénières. Les questions, parfois poignantes posées par certains élus, sont restées sans réponse et c'est une première.

À cela s'ajoutent les discours stigmatisant sur les élus communaux définitivement jugés trop nombreux et indignes de faire remonter les attentes des Français en « haut-lieu » ou les évolutions -qu'on ne cache même plus- visant à réduire les libertés des villes et des villages et à tuer toute proximité avec le citoyen.

Évidemment, les récents combats par # interposés -cette nouvelle forme de communication et d'échanges peu adaptée à un développement posé et constructif des contenus- n'a pas arrangé la situation. Entre le #balancetonmaire lancé par quelques élus de la majorité présidentielle, pour pointer du doigt les communes ayant augmenté leurs taux de taxe d'habitation, et le #MaCommuneJyTiens imaginé par l'Association des maires de France (AMF)- représentative

des près de 35 500 maires et présidents d'intercommunalité-, le torchon a évidemment brûlé. Et l'annonce d'un grand « Débat national, dans lequel les maires joueraient un rôle central, laisse plus d'un élu circonspect...

Dans ce paysage inquiétant pour le bon fonctionnement de notre pays, alors qu'il a tant besoin d'unité, je réaffirme que la réussite des politiques publiques passe par les communes, et par l'association des maires et des élus locaux aux décisions. Je réaffirme notre attachement à la République décentralisée et à la liberté d'administration de notre échelon territorial.

Oui, les communes restent l'échelon le plus ancien et le plus proche des citoyens au sein de l'organisation territoriale de la France. Depuis les lois du 14 décembre 1789, elles ont succédé aux anciennes paroisses. Et, depuis lors, nous les maires sommes à la fois les représentants de l'État dans nos communes (avec des compétences en matière d'état civil et de police administrative notamment) et les détenteurs du pouvoir exécutif local.

Il m'apparaît aujourd'hui fondamental de restituer la place essentielle des maires et des élus locaux dans l'équilibre républicain. Et tout aussi important de saluer leur engagement quotidien, leur dévouement aux côtés de leurs équipes administratives, pour le bien-être de leurs concitoyens. La défiance à l'encontre des élus, la remise en cause de toute institution établie, la perte de crédibilité de la parole publique, et la souffrance de certains de nos concitoyens forment désormais une spirale qu'il convient d'inverser.

Le renoncement annoncé de la moitié des maires, surtout pour les élus les plus récents, à se représenter aux élections de 2020 illustre le questionnement profond et le sentiment d'impuissance qui pèse sur le fonctionnement de la démocratie locale. Il doit nous faire réagir.

Dans un souci d'intérêt général, l'État doit évidemment faire corps avec ses communes et les milliers d'élus qui maillent le territoire. Sans oublier les sénateurs ou surtout les députés, dont certains n'ont jamais été élu local. Ces derniers devront découvrir ce qu'est notre travail de concertation au quotidien. Sinon, comment compte-t-il prendre le pouls de la nation ? Comment imagine-t-il dialoguer avec le plus grand nombre ? Qui va expliquer et porter son souhait de réforme ? Francois Baroin, président de l'Association des Maires de France (AMF), l'affirme dans sa dernière tribune : « *pour nourrir la Fraternité, il faut regarder à hauteur d'hommes et de femmes* »

L'heure est venue d'ouvrir non seulement un « Débat national », mais une véritable négociation entre l'État et les communes de France afin que la voix des citoyens remonte jusqu'au sommet

de la pyramide, si on veut jouer avec une certaine image présidentielle orchestrée dans la cour du Louvre...

Ce nouvel âge des relations avec les maires de France devra être celui des actes concrets et rapides en direction de l'échelon qui « parle » aux Français. De l'échelon qui porte aussi bien le volet éducatif, que celui de l'aménagement du territoire, de la sécurité ou de l'animation de la vie sportive et culturelle... L'échelon communal est sans doute l'un des plus prégnants pour nos concitoyens, à tous les âges de leur vie et dans les moments les plus heureux comme les plus difficiles.

Nous ne sommes pas les vassaux de l'État et n'accepterons nullement d'être placés sous tutelle, quel que soit le mode opératoire choisi. Le « Débat national » annoncé ne peut être porté par les préfets ni organisé dans les préfectures. C'est -entre autre- ce que nous avons indiqué au préfet récemment nommé dans notre Région lorsqu'il nous a reçus, avec l'Association des Maires du Rhône (AMR), il y a quelques jours.

Les Français sont majoritairement attachés à la qualité d'une réponse publique **de proximité** aux urgences et aux besoins exprimés localement. De façon très convaincue et quasiment incantatoire, Erik Orsenna affirmait lors du dernier congrès des maires de France : « *le maire, c'est la personne humaine qui répare les vivants* ». La tâche fixée par l'écrivain est rude, et sans doute un peu large, mais nul ne peut nier que la plupart des élus locaux sont bien dans cette forme d'engagement aussi sincère que « viscéral ».

Fondamentalement, il me semble que nous devrions -élus locaux, élus nationaux, représentants de l'État- marcher côté à côté et non pas nous enliser dans un dangereux face à face qui n'est pas sans rappeler la crise sociale que nous traversons depuis plusieurs semaines.

Dans le cadre de l'élaboration de notre budget 2019, je voudrais pointer quelques éléments financiers clarifiant les méprises claironnées par l'État... Sur les 2 300 vertigineux milliards de la dette publique, les communes pèsent moins de 5 %. Et la trajectoire prise par l'État ne s'inversera pas avec les dernières mesures proposées qui -pour nécessaires qu'elles sont sans doute- creuseront encore le déficit, si une analyse réelle des dépenses et de la fiscalité n'est pas engagée.

Nos dépenses de fonctionnement, il y a bien longtemps que nous les maîtrisons au plus juste - et dans un souci de meilleure qualité possible-pour conserver nos capacités à investir. Nous, les presque 35 500 communes de France, restons le premier investisseur public du pays.

Cette année encore, à Genas, grâce à un encours de la dette qui ne cesse de diminuer, nous conservons les moyens d'agir et de gérer nos équipements, dont la plupart sont de moins en

moins gourmands en énergie. Depuis 2014, nous avons consacré un peu plus de 1 700 euros par habitant et par an à nos équipements structurants, ce qui est bien au-delà des communes de la même strate et cela, sans augmenter les impôts depuis 2001, n'en déplaise aux députés mal informés évoqués plus haut.

Je le répète, les lois de décentralisation ont rendu la France plus forte, plus juste, plus à l'écoute de chacun. Elles entrent chaque jour, au travers de nos interventions déclinées dans ce budget - comme dans les précédents- en résonance avec les attentes des habitants et des Français.

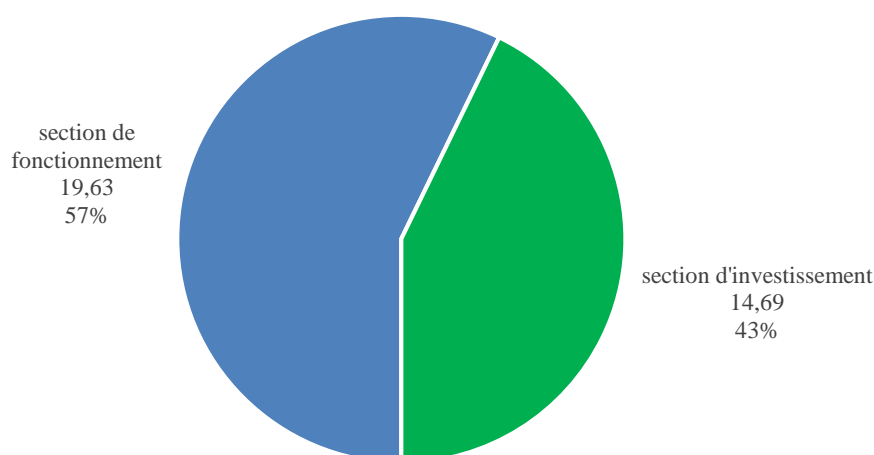
Oui, MaCommuneJyTiens ! Ce budget 2019, ambitieux et tourné vers l'avenir, en est une nouvelle démonstration.

## Budget Primitif 2019 – Conseil municipal du 17 décembre 2018

### 1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

Le budget prévisionnel 2019 s'équilibre à 34,32 millions d'euros dont 19,63 millions d'euros pour la section de fonctionnement et près de 14,69 millions d'euros pour la section d'investissement.

Répartition du BP 2019 par section  
en millions d'euros



Le volume de la section de fonctionnement est en diminution de près de 0,7 % (-141 kiloeuros) par rapport au Budget Primitif (BP) 2018. Le changement du mode de gestion de la restauration scolaire, avec la mise en place de la Délégation de Service Public (DSP), en est la raison principale.

Quant à l'investissement, il fluctue légèrement (- 598 kiloeuros). En effet, la diminution des opérations liées aux lignes de trésorerie, caractéristique des emprunts encours contractés auprès du Crédit Agricole, se poursuit naturellement. La baisse des crédits nécessaires aux opérations d'emprunt représente un peu moins de 1 millions d'euros par rapport au BP 2018. À l'inverse, les dépenses d'équipement, propres à la commune comme celles faites pour le compte de la CCEL, devraient être en augmentation d'un peu moins de 400 kiloeuros.

La balance du BP 2019 est la suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	19 626 167 €	19 626 167 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>17 629 043 €</i>	<i>19 626 167 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>1 997 124 €</i>	<i>0,00 €</i>
Section d'investissement	14 693 910 €	14 693 910 €
<i>Opérations réelles</i>	<i>14 593 910 €</i>	<i>12 596 786 €</i>
<i>Opérations d'ordre</i>	<i>100 000 €</i>	<i>2 097 124 €</i>

### 2) La section de fonctionnement du budget principal

#### a) Les recettes de fonctionnement

L'évolution des recettes de fonctionnement est naturellement influencée par la nouvelle gestion de la restauration scolaire en délégation de service public (mise en place au 1<sup>er</sup> septembre 2018) et le retour à la semaine scolaire de quatre jours. Les diminutions de recettes qui en résultent sont plus importantes que l'évolution prévisionnelle du produit de la fiscalité directe locale.

Par chapitre, les recettes de fonctionnement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2018, se décomposent ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
013 Atténuation de charges	0,10	0,10	0,00	0,0 %
70 Produits d'activités des services	1,35	1,02	- 0,33	- 24,4 %
73 Impôts et taxes	16,93	17,18	0,25	1,5 %
74 Dotations et participations	1,26	1,20	- 0,06	- 4,8 %
75 Autres produits de gestion courante	0,12	0,12	0,00	0,0 %
<b>Total</b>	<b>19,77</b>	<b>19,63</b>	<b>- 0,14</b>	<b>- 0,7 %</b>

Les atténuations de charges, correspondants principalement aux indemnités journalières remboursées par les organismes sociaux ou le Centre de Gestion du Rhône, sont proposées constantes sur 2019, les volumes étant dépendants des arrêts maladies constatés chaque année.

Le chapitre 70, regroupant l'ensemble des produits perçus sur le domaine, les services publics offerts à la population ou de ventes diverses, est en diminution par rapport au BP 2018 de près de 330 kiloeuros. Comme évoqué précédemment, le retour à la semaine scolaire de quatre jours et la mise en place d'une DSP pour la restauration scolaire sont la principale explication de cette baisse. Ainsi, cette dernière représente une évolution de ces recettes évaluée à environ moins 225 kiloeuros par rapport au BP 2018. La commune percevra toutefois un montant correspondant à la différence entre les tarifs votés par le Conseil municipal et le prix défini dans le contrat de DSP. Cette recette est évaluée à près de 140 kiloeuros sur l'exercice 2019. S'agissant du retour à la semaine de quatre jours, la fin des ateliers récréatifs et du temps périscolaire du mercredi matin devraient diminuer les recettes afférentes de près de 30 000 euros. Mais elle impactera aussi le chapitre des dotations et participations puisque le fonds de soutien que la commune percevait de l'État ne sera plus versé.

Par ailleurs, la commune ne percevra plus le remboursement des charges de personnel pour deux agents mis à disposition de l'école de musique et du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL), les deux postes en question étant repris par les structures concernées. La perte de recette devrait représenter un montant proche de 42 kiloeuros.

De plus, les recettes directes des crèches sont prévues en baisse par rapport au BP 2018 de 9 kiloeuros.

Enfin, la CCEL ayant déménagé à Colombier-Saugnieu, la commune ne percevra plus aucune somme relative à la mise à disposition de la maison de la Colandière de sa part. La perte de recette par rapport au BP 2018 est de 9 kiloeuros (la commune ayant perçu en 2018 le remboursement des fluides de l'exercice 2017).

Le chapitre 73 Impôts et taxes est quant à lui en augmentation de près de 250 kiloeuros. Les taux d'imposition sont une nouvelle fois proposés constants et restent à leur niveau voté en 2001. Cet exercice marque une nouvelle fois le dynamisme des bases fiscales de la commune puisque la prévision du produit de la fiscalité directe locale, avec des taux d'imposition proposés constants depuis des années, est en hausse de 242 kiloeuros par rapport au BP 2018. Les hypothèses retenues pour son calcul sont celles exposées dans le rapport sur les orientations budgétaires transmis au Conseil municipal du 26 novembre 2018. Pour mémoire, elles sont les suivantes :

- revalorisation des valeurs locatives issue de la législation : 2 %
- nouveaux points d'évaluation : + 1,5 % pour la taxe d'habitation, + 2 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, - 1 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal pourrait ainsi s'élever à 8,03 millions d'euros.

La fiscalité reversée par la CCEL serait quant à elle constante (8,04 millions d'euros pour l'Attribution de Compensation et 0,37 millions d'euros pour la Dotation de Solidarité Communautaire).

La fiscalité indirecte serait en légère hausse, notamment la taxe sur les pylônes électriques (+ 3 kiloeuros). Les droits de mutation, recette très volatile, sont supposés constants à 500 kiloeuros.

Le chapitre 74 constitué des dotations de l'État et des participations (CAF essentiellement) serait en diminution de près de 60 kiloeuros, notamment suite à la perte du fonds de soutien versé par l'État dans le cadre des rythmes scolaires.

Enfin, le chapitre 75 autres produits de gestion courante, constitué des loyers perçus par la commune pour la location de biens de son domaine privé, devrait être constant par rapport au BP 2018 et s'établir à 120 kiloeuros.

#### b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 17,63 millions d'euros, en baisse d'environ 1,3 % par rapport au BP 2018 (233 kiloeuros). L'autofinancement, constitué du virement à la section d'investissement et des amortissements, est quant à lui en augmentation de près de 8 % (146 kiloeuros) et devraient s'établir à 2 millions d'euros.

Par chapitre budgétaire, le détail des dépenses de la section est le suivant :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
011 Charges à caractère générale	5,53	5,27	- 0,26	- 4,7 %
012 Charges de personnel	9,62	9,68	0,06	0,6 %
014 Atténuations de produits	0,92	0,87	- 0,05	- 5,4 %
65 Autres charges de gestion courante	1,65	1,63	- 0,02	- 1,2 %
66 Charges financières	0,09	0,07	0,02	- 22,2 %
67 Charges exceptionnelles	0,01	0,01	0,00	0,0 %
022 Dépenses imprévues	0,10	0,10	0,00	0,0 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>17,92</b>	<b>17,63</b>	<b>- 0,29</b>	<b>- 1,6 %</b>
023 Virement à la section d'investissement	0,97	0,98	0,01	1,0 %
042 Opération d'ordre (amortissements)	0,88	1,02	0,14	15,9 %
<b>Dépenses d'ordre</b>	<b>1,85</b>	<b>2,00</b>	<b>0,15</b>	<b>8,1 %</b>
<b>Total</b>	<b>19,77</b>	<b>19,63</b>	<b>- 0,14</b>	<b>- 0,7 %</b>

Sous l'effet du passage de la restauration scolaire en DSP, le chapitre 011 charges à caractère général est en baisse de près de 260 kiloeuros. La prévision pour la livraison des repas restant à la charge de la commune (repas du personnel encadrant notamment) est de 38 kiloeuros, soit une diminution de 257 kiloeuros par rapport au BP 2018. D'autres diminutions peuvent être évoquées :

- crédits courants gérés par le service ressources humaines : diminution de 10 kiloeuros sur le budget lié à l'impression du livret d'accueil des nouveaux agents, qui n'a pas vocation à être reconduit chaque année, et ajustement au réalisé du montant versé au titre du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;
- la suppression du budget inscrit en 2018 pour équiper en petit matériel la maison de toutes les générations (21 kiloeuros)
- l'ajustement du budget assurance suite à la procédure réalisée sur la fin 2018 (- 55 kiloeuros par rapport au BP 2018).

Le budget d'autres services est toutefois en augmentation :

- 25 kiloeuros environ afin de réaliser le contrôle de l'air de certains Équipements Recevant du Public (crèches et groupes scolaires). Cette dépense est inscrite dans le cadre d'une obligation réglementaire et devrait croître à l'avenir par une extension à d'autres ERP ;
- 20 kiloeuros supplémentaires sur les dépenses courantes gérées par le service urbanisme pour le recrutement d'un prestataire pour la rédaction d'un règlement local de publicité, etc....

L'augmentation des charges de personnel est mesurée puisqu'elle n'atteint que 0,6 % (60 kiloeuros environ). La prévision 2019 est un budget de 9,68 millions d'euros, soit 54,9 % des dépenses réelles de fonctionnement, en-deçà de la moyenne des communes de même strate pour lesquelles ce ratio est de 58,8 %.

Malgré l'augmentation qui sera due à des mesures contraintes (reprise de la réforme sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (30 kiloeuros), glissement vieillesse technicité (57 kiloeuros), etc...), certaines mesures permettent de la modérer à ce niveau : réorganisation de l'entretien des bâtiments, non remplacement d'un agent mis à disposition d'une association suite à son départ en retraite, non remplacement du poste d'enseignant artistique suite à la reprise par un prestataire, etc....

Le chapitre des autres charges de gestion courante est en légère baisse de 1 % (20 kiloeuros). Le budget de 1,63 millions d'euros est réparti comme suit :

- indemnités des élus ou assimilés : 181 kiloeuros. Ce montant est stable par rapport à 2018 ;
- participation au Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours : 206 kiloeuros. Ce montant est en légère hausse de 1 kiloeuros par rapport à 2018 ;
- participation à l'école privée Jeanne d'Arc : 113 kiloeuros. Ce montant est ajusté aux effectifs de l'année scolaire en cours et en légère baisse de 1 kiloeuros par rapport à 2018 ;
- subvention au CCAS : 452 kiloeuros. La subvention d'équilibre est en légère hausse de 2 kiloeuros par rapport à celle votée en 2018 ;
- subvention courante aux associations : 612 kiloeuros. Si le volume global est en baisse par rapport à 2018 (pour mémoire : 643 kiloeuros), ceci est principalement dû à l'arrêt des ateliers récréatifs consécutifs au retour à la semaine scolaire de 4 jours, l'accompagnement des élèves genassiens par l'école de musique sur ce temps périscolaire n'étant donc plus à financer. Ainsi, l'accompagnement communal des associations reste fort et constant, et les subventions, à l'exception de celle précédemment évoquée, sont globalement reconduites ;
- crédits courants de service (abonnement annuel logiciels informatique, droits d'auteurs, participation piscine de Saint-Laurent de Mûre et Chassieu, etc...) : 67 kiloeuros. Le montant est en légère augmentation de 15 kiloeuros

pour compléter l'offre faite aux genassiens dans l'utilisation des piscines avoisinantes (convention avec la ville de Chassieu délibérée en 2018) et prendre en compte les outils nécessaires au déploiement de la dématérialisation des marchés publics et des finances publiques (échéance réglementaire obligatoire pour la commune).

Concernant le chapitre 66 constitué des intérêts de la dette, ceux-ci sont en diminution puisque la dette actuelle diminue et que l'emprunt, contracté en 2018, mobilisé sur 2019, n'aura d'impact qu'en 2020. Pour rappel, la dette actuelle ne sera donc composée que des deux derniers emprunts conclus en 2006 et 2010 avec le Crédit Agricole.

Les chapitres 67 charges exceptionnelles et 022 dépenses imprévues sont proposés constants pour un montant respectivement de 10 kiloeuros et 100 kiloeuros.

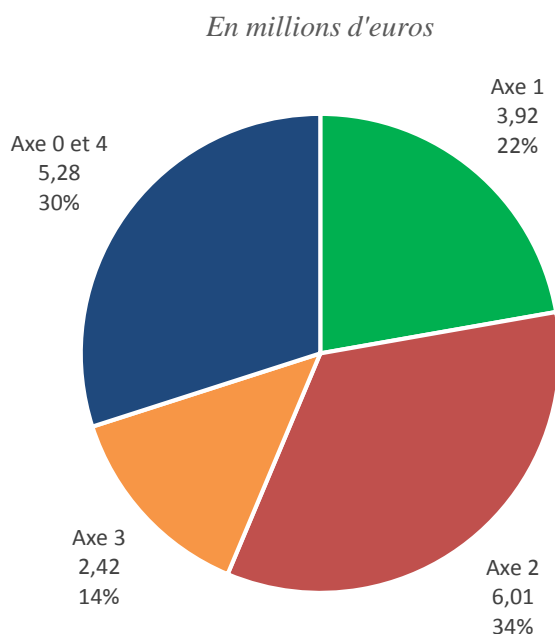
Le chapitre 014 atténuations de produits, constitué du Fonds de Péréquation de recettes Intercommunales et Communales (FPIC et du prélèvement opéré au titre de la loi SRU), est en diminution de 50 kiloeuros. D'une part, le FPIC devrait représenter un volume de près de 400 kiloeuros, la CCEL prenant en charge l'augmentation annuelle du fonds. D'autre part, le prélèvement SRU, d'un volume proche de 520 kiloeuros, sera diminué des dépenses réalisées au titre du logement social de l'exercice 2017, soit 58 kiloeuros.

Enfin, concernant les dépenses d'ordre, représentant l'autofinancement de la section d'investissement, elles sont en hausse de 150 kiloeuros puisque :

- la dotation aux amortissements est abondée de 140 kiloeuros, le volume important des investissements réalisés sur ces dernières années nécessitant cet ajustement,
- le virement réalisé au profit de la section d'investissement augmente de 10 kiloeuros pour avoisiner 980 kiloeuros.

### **Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par axe**

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par axe est la suivante :



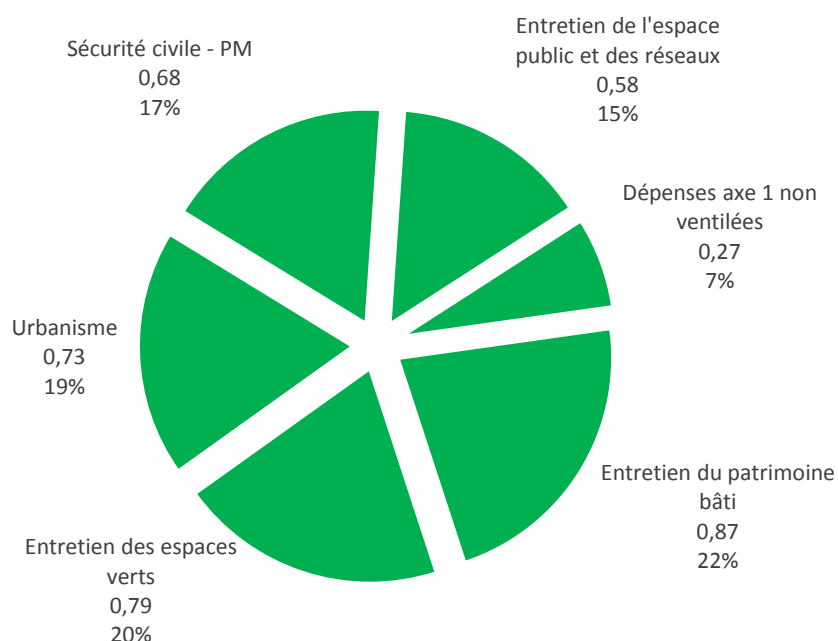
### **Axe 1 « Changer la vi(II)e, c'est notre nature »**

Les dépenses de l'axe 1 sont réparties à 36 % (1,41 millions d'euros) pour les dépenses de personnel et à 64 % (2,51 millions d'euros) pour les charges courantes des services.

Par politiques publiques, les volumes financiers de l'axe 1 du BP 2019 sont les suivants :



En millions d'euros



L'entretien du patrimoine bâti hors axe 2 et 3 reste le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement réalisées au profit de l'axe 1. Il représente un volume de près de 870 kiloeuros réparti, pour les principaux postes, entre les fluides (370 kiloeuros), l'entretien courant des bâtiments externalisé (93 kiloeuros), les charges de personnel (190 kiloeuros), la maintenance courante et les contrôle réglementaires (154 kiloeuros).

Concernant l'entretien des espaces verts, le poste est relativement stable par rapport au BP 2018 et s'élève à près de 790 kiloeuros. Les charges de personnel y représentent près du tiers de la dépense (250 kiloeuros), l'entretien externalisé près de 395 kiloeuros et la fourniture de végétaux environ 91 kiloeuros.

Dans les charges liées à l'urbanisme, d'un volume de 730 kiloeuros, a été comptabilisé le prélèvement réalisé au titre de la loi SRU évoqué plus haut. Le reste des crédits est pour la majeure partie consacrée aux charges de personnel avec 173 kiloeuros.

L'entretien de l'espace public ou des réseaux représentent quant à lui un volume de 580 kiloeuros, composé d'un peu moins de 200 kiloeuros de dépenses de personnel et de 380 kiloeuros de crédits courants pour le paiement des prestations spécialisées (nettoyage de l'espace public, curage des réseaux, etc...).

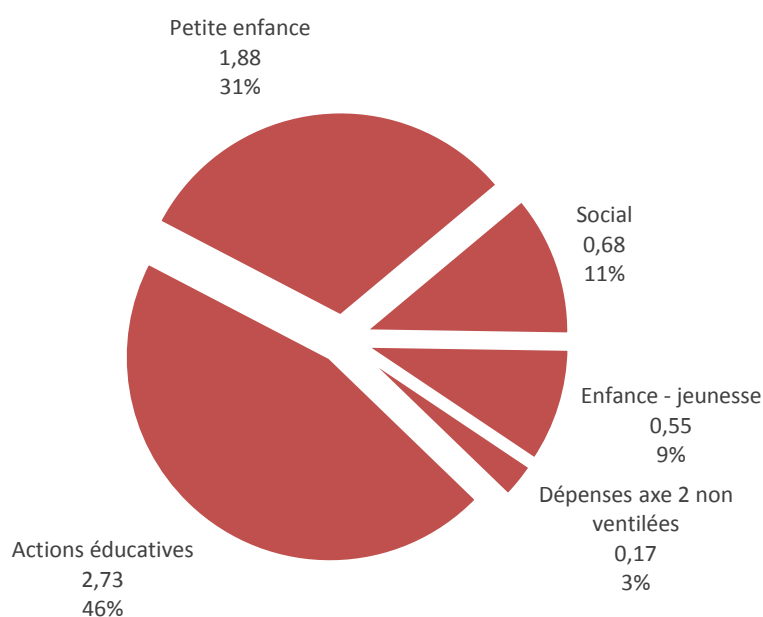
Enfin, la sécurité civile regroupe trois postes principaux : la contribution au SDMIS évoquée plus haut (206 kiloeuros), le fonctionnement de la police municipale (340 kiloeuros) et la surveillance des équipements communaux (130 kiloeuros).

### **Axe 2 « Simplifier la vie, c'est notre nature »**

L'axe 2 représente le budget le plus important de la section de fonctionnement de la commune avec près de 6 millions d'euros de dépenses. Les dépenses de personnel y représentent un volume de plus de 4,14 millions d'euros, les crédits courants des services 1,18 millions d'euros et les subventions octroyées au CCAS et au secteur associatif, 678 kiloeuros.

Par politiques publiques, les volumes financiers sont les suivants :

En millions d'euros



La politique éducative scolaire reste la plus grosse dépense du budget avec près de 2,7 millions d'euros consacrés. Près de 70 % de cette masse représente des charges de personnel (ASTEM, responsable ou animateur du périscolaire, agent d'entretien, etc...), soit 1,94 millions d'euros. Le fonctionnement courant des équipements serait quant à lui estimé à près de 250 kiloeuros (fluides, entretien intérieurs ou extérieurs des équipements, etc...). Ainsi, le budget directement octroyé en gestion directe à l'axe 2 est de près de 480 kiloeuros, soit un peu moins de 20 % du volume global (animation périscolaire, fournitures scolaires, goûters offerts aux usagers, etc...).

La petite enfance, avec 31 % des dépenses liées à l'axe 2, est également un volume important. Ce dernier est composé à plus de 80 % de dépenses de personnel, l'encadrement obligatoire des enfants dans les crèches étant strictement réglementé. Le montant de la subvention versé pour la gestion du relais d'assistantes maternelles est également important avec 101 kiloeuros, en hausse de près de 4 kiloeuros par rapport à celle octroyée en 2018.

La politique sociale de la commune, mise en œuvre par le CCAS, représente un budget de près de 680 kiloeuros. Il se décompose en une subvention versée à l'organisme, de 452 kiloeuros et des charges du personnel mis à disposition pour le reste, celles-ci étant remboursées par l'établissement sur son budget.

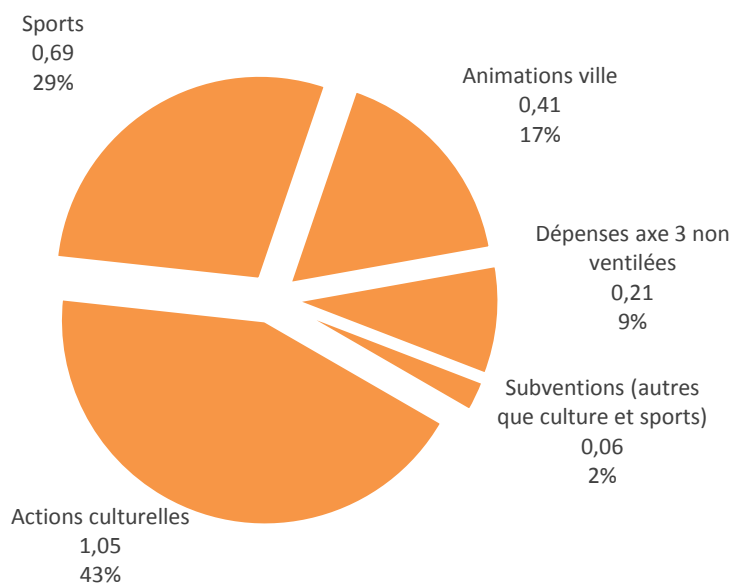
Enfin, la politique dédiée à l'enfance et la jeunesse, symbolisée entre autre par l'ouverture en 2018 de la maison de toutes les générations, s'élève à près de 550 kiloeuros. L'aide octroyée au centre aéré la Galipette, en plus de celle en nature matérialisée par la mise à dispositions de locaux au sein du nouvel équipement, s'élève à près de 113 kiloeuros, en hausse de près de 4 kiloeuros par rapport à 2018, en lien avec les effectifs accueillis. Quant aux charges de personnel, elles représentent la masse la plus importante : 270 kiloeuros.

### **Axe 3 « Partager, c'est notre nature »**

Près de 2,42 millions d'euros sont budgétés pour l'axe 3. Parmi eux, il y a 47 % de charges de personnel (1,14 millions d'euros), 37 % de crédits courants (890 kiloeuros) et 16 % de subventions octroyées aux associations (388 kiloeuros).

La répartition de ces dépenses par politiques est la suivante :

En millions d'euros



L'action culturelle, qui regroupe la gestion des équipements comme le Neutrino ou la médiathèque, mais également les subventions octroyées aux associations œuvrant dans ce domaine, représente un volume important du budget avec une prévision de plus d'un million d'euros de dépenses. Le budget de la médiathèque, tant en charges de personnel comme en crédits courants, atteint un volume d'un peu plus 520 kiloeuros. Il prend en compte l'intégration de la ludothèque à cet équipement.

Pour les spectacles organisés dans le cadre de la saison culturelle au Neutrino notamment mais également hors les murs, en incluant l'ensemble des charges, y compris celles du personnel, le budget est de l'ordre d'un peu moins 300 kiloeuros.

Quant aux subventions, la plus importante est celle versée à l'école de musique avec une proposition pour l'exercice 2019 s'élevant à 257 kiloeuros.

S'agissant du budget consacré aux sports, il est de près de 690 kiloeuros en 2019. Il se compose pour 46 % de charges de personnel, pour 44 % de crédits courants (entretien des équipements sportifs étant le plus important) et pour le reste de subventions octroyées aux associations.

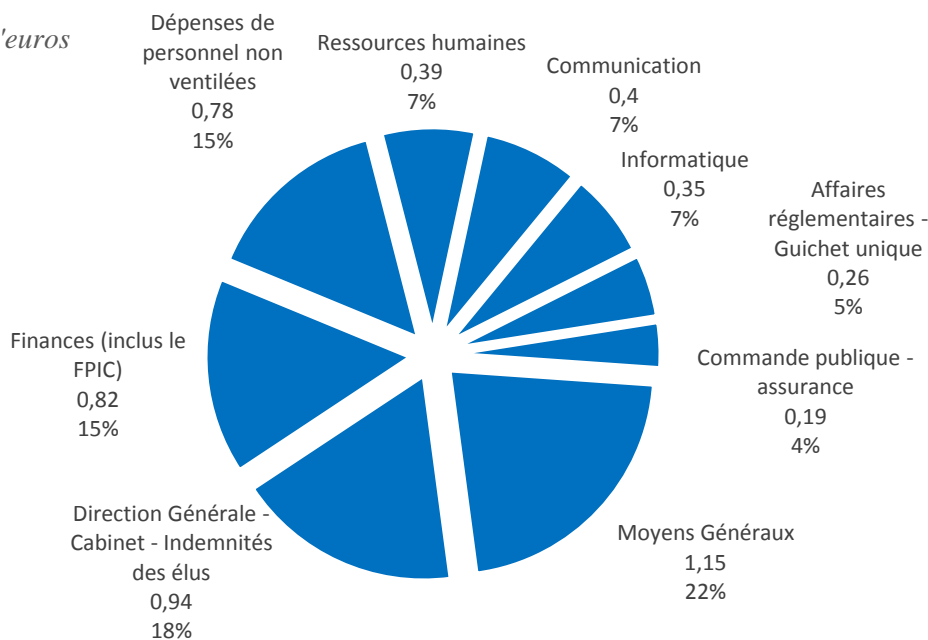
Le budget dédié aux animations organisées dans la commune représente un volume de 410 kiloeuros (illuminations, week-end à la place, soirée des bénévoles, etc...).

#### **Axe 0 et 4 « Dépenses institutionnelles et services fonctionnels »**

Le budget des dépenses institutionnelles et celles assurant le fonctionnement des services fonctionnels est important puisqu'il représente un volume de près de 5,28 millions d'euros. Les charges de personnel le composent pour 2,98 millions d'euros et les crédits courants ou autres dépenses non comptabilisées dans les autres axes (FPIC, intérêts de la dette, etc...) pour 2,30 millions d'euros.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



### 3) La section d'investissement du budget principal

#### a) Les dépenses d'équipement

Le volume d'équipement, propre à la commune, proposé dans le budget primitif 2019 s'élève à 8,11 millions d'euros. Le budget est en hausse de 50 kiloeuros par rapport au BP 2018 qui s'élevait, pour mémoire, à 8,06 millions d'euros.

On peut rajouter à ce montant 1,85 millions d'euros dédiés à la rue de la république, opération réalisée pour le compte de la CCEL et du Département.

L'exercice 2019 caractérise une nouvelle fois un niveau d'équipement important réalisé sur la commune. Par habitant, ce volume correspond à 624 euros lorsque la moyenne des communes de même strate est de 247 euros<sup>1</sup>.

Parmi les grands projets envisagés, on retrouve par exemple l'aménagement du complexe sportif Marcel Gonzalez pour un montant de 1,13 millions d'euros.

Un budget de 500 kiloeuros est également à prévoir pour la réalisation des abords de la salle le Genêt, qui finalisera les travaux réalisés sur l'îlot Ferrier.

Le théâtre de verdure commencera sa construction sur cet exercice dans le parc du château de Veynes. Le budget 2019 inscrit est de 500 kiloeuros.

Suite à l'intégration de la ludothèque au sein de l'axe 3 et du service de la médiathèque, il est nécessaire de procéder à leur rapprochement physique. Aussi, le budget nécessaire à cette opération inscrit en 2019 est de 400 kiloeuros.

Concernant la ferme de Gandil, une enveloppe de 200 kiloeuros est inscrite pour la réhabilitation de l'équipement et sa transformation en lieu d'exposition.

Également, dans le parc de Mathan, les études à réaliser sur la bâtisse d'Azieu seraient engagées. Le budget proposé est de 150 kiloeuros.

Une enveloppe prévisionnelle de 60 kiloeuros est également proposée pour l'aménagement d'un parcours patrimonial à travers la commune. Les études confirmeront ou non le volume financier nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Comme évoqué dans le rapport transmis sur les orientations budgétaires, l'aménagement des vestiaires au stade rue du repos n'est plus nécessaire vu l'aménagement qui sera réalisé par la commune de Pusignan sur son stade. L'équipement, qui accueille le REEL XV, bénéficie aussi en partie à la commune de Genas. Aussi, il est proposé d'octroyer un fonds de concours pour participer à cette opération. L'enveloppe prévisionnelle est de 30 kiloeuros et sera à confirmer avec la commune de Pusignan.

La rue de la république poursuit sa requalification. L'opération, portée par la commune pour le compte de la CCEL et du Département, se voit inscrire un crédit de paiement de 2 millions d'euros, dont 150 kiloeuros environ pour les aménagements paysagers qui restent de la compétence communale. Accessoirement à cette opération, deux fresques (dont l'une sur l'école Joanny Collomb) seront réalisées sur l'exercice et un budget de 20 kiloeuros par œuvre est alloué.

<sup>1</sup> Source : site internet DGCL - les collectivités locales en chiffre 2018 - chapitre 4 les finances des collectivités locales

Enfin, il est nécessaire d'inscrire un budget pour le paiement du solde d'opérations déjà livrées : 14 kiloeuros pour la halle des sports phase 3 (façades) et 52 kiloeuros pour la maison de toutes les générations, qui verra l'aménagement d'un local de rangement supplémentaire.

Concernant les opérations d'importance gérées par les services techniques, la réhabilitation du secteur de l'église de Genas se poursuit par l'aménagement de son parvis et des abords (phase 3). L'enveloppe financière inscrite est de 550 kiloeuros auquel il faut rajouter les crédits de paiement nécessaires au solde de la phase 2. Le budget total prévisionnel qui en résulte est de 760 kiloeuros et l'autorisation de programme doit être augmentée en conséquence. Il est également nécessaire de réaliser des travaux sur les réseaux humides du complexe Marcel Gonzales. L'enveloppe prévisionnelle est de 330 kiloeuros et porte essentiellement sur le budget principal. De plus, il sera envisagé la réfection de la façade de l'ancienne école primaire Joanny Collomb. Le budget alloué est de 350 kiloeuros.

Deux fonds de concours sont envisagés pour abonder l'enveloppe voirie gérée à la CCEL. Il s'agit de participer, à hauteur de 50 % maximum du coût estimé des opérations, aux travaux d'aménagement de la place de la Boutasse (252 kiloeuros) et de requalification de la rue de la République (1,11 millions d'euros).

Le service urbanisme se voit doter d'une enveloppe globale de 505 kiloeuros d'investissement. Parmi celle-ci, il y a lieu de réinscrire l'acquisition d'une parcelle située sur l'allée Ferrier (243 kiloeuros) précédant l'échange avec la SIER de la villa sise 14 rue Salengro.

Le budget dédié à l'octroi de subventions pour la construction de logements sociaux est de 130 kiloeuros, notamment impacté par la hausse à 50 euros par m<sup>2</sup> votée par le Conseil municipal en séance du 26 novembre 2018.

Des études complémentaires sur les secteurs d'Azieu et Vurey, seront commandées à l'EPORA pour un volume proche de 30 kiloeuros.

Enfin, un budget global de 70 kiloeuros est inscrit pour l'acquisition de terrains nécessaires dans le cadre des aménagements de voirie portés par la CCEL.

Une enveloppe de 340 kiloeuros est inscrite pour la mise en place de la vidéoprotection sur le territoire communal.

Concernant les opérations de moindre ampleur, ceux concernant le secteur scolaire représentent dans le budget un volume de près de 100 kiloeuros (réfection de la toiture du gymnase de l'école élémentaire Jean d'Azieu pour 21 kiloeuros par exemple), ceux dédiés à la petite enfance 17 kiloeuros, ceux gérés par l'axe 3 173 kiloeuros (réfection du parquet de la salle Jacques Anquetil pour 29 kiloeuros par exemple, aménagement d'une travée dans le vide sanitaire de cette dernière pour augmenter sa capacité de rangement, etc...).

Une enveloppe importante de 189 kiloeuros est allouée sur cet exercice pour la modernisation et la sécurisation du système informatique utilisé par la commune. Ainsi, il est envisagé de changer le logiciel de messagerie pour un coût de 42 kiloeuros. Par ailleurs, le renouvellement de l'infrastructure des serveurs de l'Hôtel de Ville paraît nécessaire. Le coût sur l'exercice est estimé à 103 kiloeuros. Enfin, une provision de 43 kiloeuros est inscrite pour le renouvellement du matériel utilisé par les services (ordinateurs, téléphone, etc...).

De nombreux travaux légers sont également envisagés dans d'autres équipements, sur l'espace public ou en espaces verts :

- place de la République remplacement des galets (29 kiloeuros) ;
- travaux d'aménagements divers dans le centre technique municipal (49 kiloeuros) ;
- reprise des allées dans le cimetière d'Azieu (22 kiloeuros) ;
- provision annuelle pour le renouvellement du mobilier urbain (55 kiloeuros) ;
- provision contractuelle pour les travaux réalisés sur les chaufferies (45 kiloeuros) ;
- remplacement du câblage des systèmes de sécurité incendie de l'hôtel de ville (60 kiloeuros)
- travaux d'aménagement réalisés dans le cadre de l'accessibilité (100 kiloeuros).

Enfin, au vu de l'important volume des dépenses d'équipement inscrites au budget 2019, il paraît prudent de proposer une provision de 250 kiloeuros pour le paiement d'avances forfaitaires versées sur demande au titulaire de marché de travaux.

L'ensemble de ces inscriptions nécessite la modification suivante des Autorisations de Programme et Crédit de Paiement (AP / CP) en cours :

- **AP n° 201401 Réhabilitation de la halle des sports**

Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
2 609 318,66 €	24 267,88 €	134 160,44 €	1 627 407,42 €	438 482,92 €	371 000,00 €	14 000,00 €

- **AP n° 201403 Maison de toutes les générations**

Montant AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
2 729 367,71 €	73 865,56 €	4 260,00 €	74 965,12 €	1 191 277,03 €	1 333 000,00 €	52 000,00 €

- **AP n° 201501 Restructuration de l'église de Genas**

Montant AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 784 207,93 €	56 512,76 €	590 695,17 €	1 372 000,00 €	760 000,00 €	5 000,00 €

- **AP n° 201601 Aménagement du quartier de l'allée Ferrier et abords**

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
1 085 411,27 €	80 411,27 €	500 000,00 €	500 000,00 €	5 000,00 €

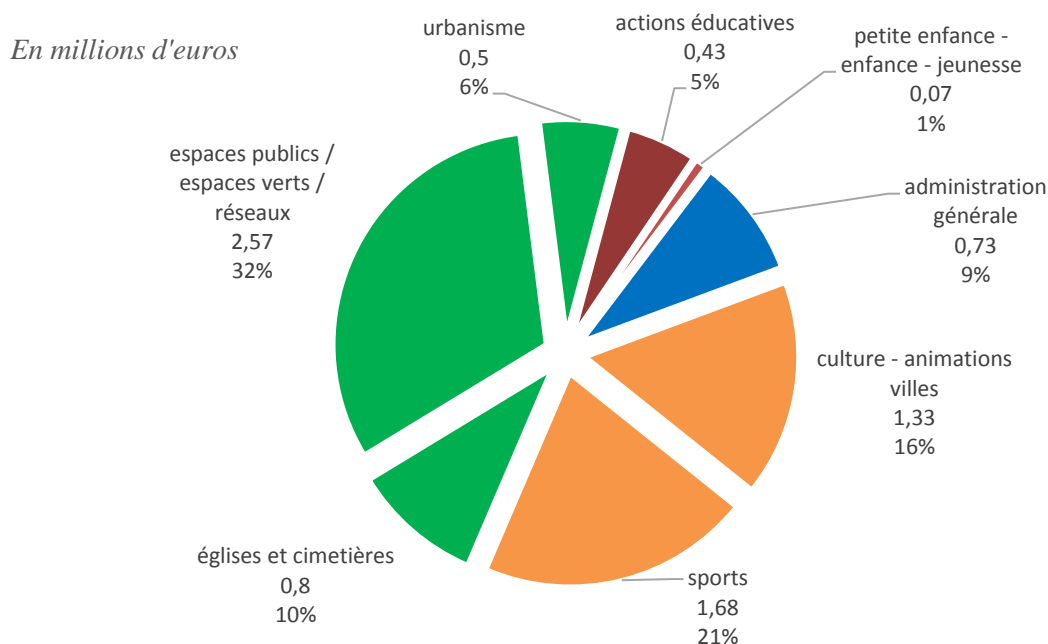
- **AP n° 201603 Réaménagement du complexe Marcel Gonzales**

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
2 873 000,00 €	645 231,36 €	30 000,00 €	1 130 000,00 €	1 067 768,64 €

- **AP n° 152 Réaménagement de la rue de la République**

Montant AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
2 940 000,00 €	12 000,00 €	445 000,00 €	2 000 000,00 €	10 000,00 €	473 000,00 €

Par axes bénéficiaires, les dépenses d'équipement propres à la commune se répartissent ainsi :



Par chapitres budgétaires, les dépenses d'équipement propres à la commune ainsi que les opérations réalisées pour le compte de tiers se résument ainsi :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
20 Immobilisations corporelles	0,09	0,14	0,05	55,6 %
21 Immobilisations incorporelles	3,28	1,52	- 1,76	- 53,7 %
23 Immobilisations en cours	4,26	3,73	- 0,53	- 12,4 %
204 Fonds de concours versés	0,43	2,72	2,29	532,6 %
<b>Dépenses d'équipement propre</b>	<b>8,06</b>	<b>8,11</b>	<b>0,05</b>	<b>0,6 %</b>
45 Opérations pour compte CCEL	1,2	1,85	0,65	54,2 %
<b>Total dépenses d'équipement + op CCEL</b>	<b>9,26</b>	<b>9,96</b>	<b>0,70</b>	<b>7,6 %</b>

b) Les autres dépenses d'investissement

La provision récurrente de 100 kiloeuros, habituellement inscrite au budget primitif, est de nouveau proposée.

Concernant les crédits nécessaires à gestion de la dette, ils sont regroupés au sein du chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour lequel le détail est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
16441 amortissement du capital	814,00	633,00	- 181,00	- 22,2 %
16449 option de tirage sur ligne de trésorerie	4 703,00	3 890,00	- 813,00	- 17,3 %
165 remboursement dépôts reçus	2,00	3,00	1,00	50,0 %
16876 amortissement emprunt agence de l'eau	4,00	4,00	0,00	0,0 %
<b>Total chapitre 16</b>	<b>5 523,00</b>	<b>4 530,00</b>	<b>- 993,00</b>	<b>- 18,0 %</b>

Le chapitre est en diminution de près de 18 % et marque une nouvelle année de désendettement de la commune. La baisse de 993 kiloeuros comprend celle du budget nécessaire à l'amortissement du capital, l'emprunt contracté en 2003 ayant été remboursé dans sa totalité sur l'exercice 2018 et la diminution de l'encours de dette, équivalent au plafond que la commune peut solliciter auprès du Crédit Agricole en matière de ligne de trésorerie et, a fortiori, rembourser de manière anticipée.

Pour rappel, tous les emprunts contactés par la commune sont classifiés A-1 selon la charte Gissler<sup>2</sup>. Autrement dit, ils ne comportent aucun risque financier. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Emprunt	Organisme prêteur	Mobilisé le	Durée résiduelle	Taux	CRD <sup>3</sup> au 01/01/2019	Capital remboursé en 2019	Charges d'intérêt 2019
LT060538	Crédit Agricole	31/12/2008	4,5 ans	TAM <sup>4</sup> + 0,05	1 639 260,00 €	299 270,00 €	0,00 €
LT100371	Crédit Agricole	15/08/2010	6,5 ans	3,15 %	2 250 011,00 €	333 332,00 €	67 856,62 €
20030443	Agence de l'eau	13/10/2003	1,5 ans	0 %	7 466,71 €	3 733,33 €	0,00
<b>Total</b>					<b>3 896 737,71 €</b>	<b>636 335,33 €</b>	<b>67 856,62 €</b>

<sup>2</sup> Suite à la crise financière de 2008 et l'envol des taux pour les emprunts indexés sur des produits structurés, une charte de bonne conduite a été signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités territoriales pour mettre fin à la commercialisation de ce type de produit. Cette charte a abouti à établir une classification des emprunts selon leur risque dans une matrice à double entrée (voir circulaire NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010).

<sup>3</sup> Capital Restant Dû

<sup>4</sup> Taux Annuel Monétaire : indice de référence du marché monétaire français et correspondant au taux moyen capitalisé des douze derniers T4M. Le T4M est la moyenne arithmétique de l'EONIA sur un mois calendaire. L'EONIA (Euro Overnight Index Average) est le taux calculé par la Banque Centrale Européenne et correspond à la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues dans le calcul de l'EURIBOR.

Sera mobilisé en 2019 l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale en 2018 pour un montant de 1 million d'euros. Cet encours viendra augmenter l'existant au 31/12/2019 et son impact financier débutera sur 2020.

Enfin, est prévu une provision de 0,10 millions d'euros au chapitre 041 « opérations patrimoniales », dédiée aux mouvements d'ordre nécessaires pour la régularisation de l'actif (traitement des avances forfaitaires, frais d'études, etc...).

#### c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2018, sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
16 Emprunts et dettes assimilées	10,03	6,50	- 3,53	- 35,2 %
<i>Dont emprunts d'équilibre</i>	5,32	2,61	- 2,71	- 50,9 %
<i>Dont opérations afférentes aux lignes de trésorerie</i>	4,70	3,89	- 0,81	- 17,2 %
024 Cessions des immobilisations	0,83	2,71	1,88	226,5 %
13 Subventions d'investissement	0,29	0,35	0,06	20,7 %
10 Dotations et fonds divers	1,12	1,53	0,41	36,6 %
<i>Dont FCTVA</i>	0,87	1,30	0,43	49,4 %
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	0,25	0,23	- 0,02	- 8,0 %
45 Opérations pour compte CCEL	0,76	1,50	0,74	97,4 %
Autofinancement (chapitre 021 et 040)	1,85	2,00	0,15	8,1 %
041 Opérations patrimoniales	0,10	0,10	0,00	0,0 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>14,97</b>	<b>14,69</b>	<b>- 0,28</b>	<b>- 1,9 %</b>

Le produit des cessions des immobilisations est en forte hausse puisque l'exercice 2019 verra la signature de la vente de la parcelle AD357 de l'ilot Danton – République. Pour rappel, la cession est de 2,25 millions d'euros hors taxe. Est également réinscrite la vente du bâtiment dit la Boutasse pour 280 kiloeuros et celle de la villa sise 14 rue Roger Salengro pour 180 kiloeuros.

S'agissant des subventions, sont inscrites les subventions suivantes :

- pour les travaux entrepris au complexe Marcel Gonzales : 150 kiloeuros de la part de la Région, 50 kiloeuros de la part du Département ;
- pour les travaux de rapprochement entre la ludothèque et la médiathèque : 50 kiloeuros de la part de la Région ;
- pour les travaux réalisés aux abords de la salle le Genêt : 43 kiloeuros de la part de la Région.

Le chapitre des dotations et fonds divers sera approvisionné par deux recettes :

- la taxe d'aménagement pour près de 230 kiloeuros ;
- le FCTVA pour lequel la commune devrait percevoir environ 800 kiloeuros calculés sur les dépenses éligibles 2018 et 500 kiloeuros de régularisation sur des dépenses qui n'ont pas été déclarées sur les exercices antérieurs et pour lesquels la commune peut prétendre à remboursement.

Concernant la rue de la république, une somme de 1,5 millions d'euros devrait être appelée à l'encontre de la CCEL pour le remboursement des travaux effectués pour elle. Le solde sera quant à lui verser en 2020 à l'issu du paiement intégral des travaux.

L'autofinancement, en hausse de près de 150 kiloeuros, a été vu plus haut et s'élèvera à un peu moins de 2 millions d'euros.

Enfin, le chapitre relatif aux emprunts prévisionnels est en forte baisse puisque les ressources propres de la commune évoquées ci-avant sont plus importante qu'en 2018. Ainsi, le besoin prévisionnel d'emprunts ne sera que de 2,61 millions d'euros, contre 5,32 millions d'euros inscrits au BP 2018 (- 2,71 millions d'euros, - 50,9 %).



4) **Le budget primitif 2019 des budgets annexes de l'eau potable, de l'assainissement et des baux commerciaux**

a) Le budget annexe de l'eau potable

Le budget primitif 2019 de l'eau potable s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	199 500,00 €	199 500,00 €
<i>Opérations réelles</i>	45 000,00 €	180 000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	0,00 €	19 500,00 €
Section d'investissement	293 500,00 €	293 500,00 €
<i>Opérations réelles</i>	224 000,00 €	89 000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	69 500,00 €	204 500,00 €

L'évolution des dépenses est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>194,50</b>	<b>199,50</b>	<b>5,00</b>	<b>2,6 %</b>
<i>Charges à caractère général</i>	45,00	45,00	0,00	0,0 %
<i>Dotation aux amortissements</i>	93,00	95,00	2,00	2,5 %
<i>Virement à la section d'investissement</i>	56,50	59,50	3,00	5,3 %
<b>Section d'investissement</b>	<b>324,50</b>	<b>293,50</b>	<b>- 31,00</b>	<b>- 9,5 %</b>
<i>Dépenses d'équipement</i>	255,00	224,00	- 31,00	- 12,2 %
<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	19,50	19,50	0,00	0,0 %
<i>Opérations patrimoniales</i>	50,00	50,00	0,00	0,0 %

Quant aux recettes, elles sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>194,50</b>	<b>199,50</b>	<b>5,00</b>	<b>2,6 %</b>
<i>Redevance communale</i>	175,00	180,00	5,00	2,9 %
<i>Quote-part subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	19,50	19,50	0,00	0,0 %
<b>Section d'investissement</b>	<b>324,50</b>	<b>293,50</b>	<b>- 31,00</b>	<b>- 9,5 %</b>
<i>FCTVA</i>	20,00	30,00	10,00	+ 50,0 %
<i>Emprunts prévisionnels</i>	105,00	59,00	- 46,00	- 43,8 %
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	56,50	59,50	3,00	5,31 %
<i>Amortissements des immobilisations</i>	93,00	95,00	2,00	2,5 %
<i>Opérations patrimoniales</i>	50,00	50,00	0,00	0,0 %

Le nouveau contrat de DSP, dont l'exécution a commencé au 1<sup>er</sup> janvier 2018, a nécessité la diminution de la part revenant à la commune sur le service de l'eau potable. En effet, la définition d'un fonds de travaux, à la charge du délégataire, a fait augmenter le prix lui revenant directement. Aussi, pour que le prix global payé par l'utilisateur soit stable, la commune a décidé de diminuer la part lui revenant. Cette baisse de recette avait été consolidée au BP 2018.

Pour 2019, la part communale est proposée constante à 0,274 euros par m<sup>3</sup> d'eau. Aussi, les recettes prévisionnelles seraient relativement stables par rapport à 2018. Une légère augmentation est anticipée dans l'hypothèse d'un volume consommé plus important. Aussi, il est proposé un budget de 180 kiloeuros sur ce sujet, soit + 5 kiloeuros par rapport au BP 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont proposées stables à 45 kiloeuros sur la ligne d'entretien du réseau. Si ce dernier est exclusivement à la charge du délégataire, il paraît prudent d'en conserver un montant peu important pour pallier à un imprévu.

Ainsi, l'autofinancement global est en hausse de 5 kiloeuros et s'élève à près de 154 kiloeuros.

Concernant les dépenses d'équipement, il y a lieu d'inscrire les dépenses relatives au renouvellement des canalisations ou branchements sur les rues Gambetta et Bergerie, pour un montant respectif de 189 kiloeuros et 35

kiloeuros. Ces dépenses lourdes, vu leur nature, resteraient à la charge de la commune et ne pourraient, par conséquent, pas être financées par le fonds de travaux prévu au contrat.

Concernant le financement de ces investissements, la commune pourrait prétendre à près de 30 kiloeuros de FCTVA, calculés sur les dépenses éligibles réalisées en 2018. Le volume d'emprunts prévisionnels qui resterait nécessaire pour assurer l'équilibre de la section d'investissement est de 52 kiloeuros.

b) Le budget annexe assainissement

Le budget primitif 2019 de l'eau potable s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	290 000,00 €	290 000,00 €
<i>Opérations réelles</i>	45 000,00 €	275 000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	245 000,00 €	15 000,00 €
Section d'investissement	340 000,00 €	340 000,00 €
<i>Opérations réelles</i>	275 000,00 €	45 000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	65 000,00 €	295 000,00 €

L'évolution des dépenses est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>305,00</b>	<b>290,00</b>	<b>- 15,00</b>	<b>- 4,9 %</b>
<i>Charges à caractère général</i>	45,00	45,00	0,00	0,0 %
<i>Dotation aux amortissements</i>	100,00	105,00	5,00	5,0 %
<i>Virement à la section d'investissement</i>	160,00	140,00	- 20,00	- 12,5 %
<b>Section d'investissement</b>	<b>485,50</b>	<b>340,00</b>	<b>- 145,50</b>	<b>- 30,0 %</b>
<i>Dépenses d'équipement</i>	420,50	275,00	- 145,50	- 34,6 %
<i>Subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	15,00	15,00	0,00	0,0 %
<i>Opérations patrimoniales</i>	50,00	50,00	0,00	0,0 %

Quant aux recettes, elles sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>305,00</b>	<b>290,00</b>	<b>- 15,00</b>	<b>- 4,9 %</b>
<i>Redevance communale</i>	260,00	265,00	5,00	1,9 %
<i>Participation à l'assainissement collectif</i>	30,00	10,00	- 20,00	- 66,7 %
<i>Quote-part subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>	15,00	15,00	0,00	0,0 %
<b>Section d'investissement</b>	<b>485,50</b>	<b>340,00</b>	<b>- 145,50</b>	<b>- 30,0 %</b>
<i>FCTVA</i>	5,00	45,00	40,00	+ 800,0 %
<i>Emprunts prévisionnels</i>	170,50	0,00	170,50	- 100,0 %
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	160,00	140,00	- 20,00	- 12,5 %
<i>Amortissements des immobilisations</i>	100,00	105,00	5,00	5,0 %
<i>Opérations patrimoniales</i>	50,00	50,00	0,00	0,0 %

Les recettes réelles de fonctionnement du budget assainissement sont prévues en baisse par rapport à 2018. La redevance communale est une nouvelle année proposée constante à 0,353 euros par m<sup>3</sup> d'eau rejeté. Il est consolidé une légère hausse pour anticiper une éventuelle hausse du volume consommé, comme réalisé sur le budget de l'eau potable également.

Par ailleurs, c'est les recettes prévues au titre de la participation à l'assainissement collectif qui sont proposées en diminution, celles-ci étant surbudgétées les exercices précédents.

Le Tout comme le budget eau potable, il est proposé de conserver une provision pour l'entretien des réseaux, malgré que celui-ci relève de manière exclusive du délégataire. Le budget proposé est de 45 kiloeuros, constant par rapport au BP 2018.

L'autofinancement est en légère baisse de 15 kiloeuros, mais reste conséquent à 245 kiloeuros.

Les dépenses d'équipement seraient de 275 kiloeuros et concerneraient, comme l'eau potable, en des travaux sur les réseaux des rues Gambetta (97 kiloeuros) et Bergerie (38 kiloeuros). Il reste donc une provision de travaux de 140 kiloeuros non affectée aujourd'hui.

Outre l'autofinancement précité, le financement des investissements est assuré par un volume de FCTVA conséquent et proche de 45 kiloeuros. Autrement dit, aucun emprunt d'équilibre n'est inscrit sur cet exercice.

c) Le budget des baux commerciaux

Le budget primitif 2019 de l'eau potable s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	35 000,00 €	35 000,00 €
<i>Opérations réelles</i>	23 000,00 €	35 000,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	12 000,00 €	0,00 €
Section d'investissement	12 000,00 €	12 000,00 €
<i>Opérations réelles</i>	12 000,00 €	0,00 €
<i>Opérations d'ordre</i>	0,00 €	12 000,00 €

L'évolution des dépenses est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>30,40</b>	<b>35,00</b>	<b>4,60</b>	<b>15,1 %</b>
<i>Charges à caractère général</i>	20,00	23,00	3,00	15,0 %
<i>Dotation aux amortissements</i>	2,00	2,00	0,00	0,0 %
<i>Virement à la section d'investissement</i>	8,40	10,00	1,60	19,0 %
<b>Section d'investissement</b>	<b>10,40</b>	<b>12,00</b>	<b>1,60</b>	<b>15,4 %</b>
<i>Dépenses d'équipement</i>	10,40	12,00	1,60	15,4 %

Quant aux recettes, elles sont les suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	BP 2018	BP 2019	Évolution valeurs	Évolution %
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>30,40</b>	<b>35,00</b>	<b>4,60</b>	<b>15,1 %</b>
<i>Redevance communale</i>	30,40	35,00	4,60	15,1 %
<b>Section d'investissement</b>	<b>10,40</b>	<b>12,00</b>	<b>1,60</b>	<b>15,4 %</b>
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	8,40	10,00	1,60	19,0 %
<i>Amortissements des immobilisations</i>	2,00	2,00	0,00	0,0 %

Le montant de recettes perçues au titre des baux commerciaux est en légère hausse par rapport à 2018. En effet, outre les loyers reçus pour les locations des locaux occupés par l'addictée et le retour de pêche, la commune va percevoir pour le début de l'exercice le loyer pour la mise à disposition du 13 allée des platanes.

L'entretien des locaux étant assuré par les locataires, les dépenses réelles inscrites correspondent à une provision non fléchée.

L'autofinancement est en hausse de 1,6 kiloeuros et s'élève à 12 kiloeuros. Il permet l'inscription d'une provision pour travaux qui ne sera sans doute pas mobilisée puisque les travaux relèvent en principe, comme l'entretien, des locataires.